



www.clairvaux-les-lacs.com

Compte rendu du conseil municipal du 08 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 02 juillet 2021 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire, Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Sophie BIOLAND Sophie, les adjoints, Mmes Cécile AMRANE, Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAUP, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Jérôme RIDET, Guy VUILLEMOT, conseillers.

Absents excusés : Marine PIAULY (procuration à Stéphanie BAUDIER), Dominique TAURINES (procuration à Jacques BAILLY), Quentin SONNET (procuration à Sophie BIOLAND), Marie-Louise RENAU (procuration à Marie-Claire CLOSCAVET).

Absents non excusés :

Mme le Maire ouvre la séance à 19h05

Mme Amrane et M Vuillemot ne sont pas arrivés.

Désignation du secrétaire de séance :

Eliane KAUP est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 10 juin 2021.

Mme Marie-Claire Closcavet souhaite revenir sur le dossier de la colonie de St Ouen et précise que le projet Ecolieu ne demande pas une reclassification de zonage en « urbanisé » mais en « naturel- N » car il n'y a pas de projet de nouvelle construction prévue seulement le projet d'y habiter. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu de conseiller présent à la réunion organisée par Ecolieu et également qu'il leur a été refusé de présenter leur projet au conseil. Mme le maire redit qu'elle n'est pas favorable à ce que ce lieu devienne un lieu d'habitation et qu'elle souhaite qu'il reste en zone de loisir comme actuellement, qu'on peut se poser des questions sur l'avenir de ce collectif mais que néanmoins elle les recevra s'ils le souhaitent. Ce lieu appartenant à la commune de St Ouen c'est eux qui sont les premiers décideurs. Mme Closcavet souligne que l'autre projet, Ecotopia apportera beaucoup trop de visiteurs et que cela ne va pas dans le sens de la protection écologique du lieu.

Le compte-rendu du 10/06 est approuvé à 13 voix pour.

1. FINANCES

1.1. DM budget principal :

Arrivée de Mme Amrane.

La commune perçoit directement de la DGFIP des recettes de TADE (taxe additionnelle droits d'enregistrement) sur lesquelles nous n'avons aucun regard, suite à une régularisation de leur part ils ont prélevé 5094€ qu'il nous faut régulariser à l'article 73918 du chapitre 14. Ceci n'arrivant que très rarement il n'y a pas de crédits prévus au chapitre 14 il convient donc de prendre une DM pour ouvrir des crédits.

La DM du budget principal est approuvée à 14 voix pour.

1.2. Créances irrécouvrables budget eau :

La trésorerie nous fait part d'un dossier de surendettement qui a été présenté en commission le 22 juin dernier qui préconise d'orienter le dossier vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. La créance de la commune s'élève à 394.18€ (280.93 pour la commune et 113.25 pour le SIAVD), Mme le maire demande à l'assemblée si elle accepte l'admission en non-valeur ou l'extinction de cette créance. 2000€ avaient été budgétés au chapitre correspondant.

L'extinction de créance est approuvée à 14 voix pour.

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Rapport de l'ONF sur frêne du rond-point :

Le rapport a été transmis aux conseillers avec la convocation à ce conseil. Le rapport préconisant un abattage de cet arbre, Mme le maire demande l'avis des conseillers.

M Ridet demande si en cas d'abattage un nouvel arbre serait replanté. Oui il faudra replanter un arbre et également prévoir de refaire le parking en tenant compte de l'enracinement du nouvel arbre (trouver une essence adéquate).

L'abattage est donc à prévoir.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1. Délibération nom des voiries (suite numérotation parcelles lotissement) :

Lors de la réunion du conseil du 08 avril il a été décidé de nommer la rue du nouveau lotissement « rue des lilas » et celle de la zone « rue de la gravière ». Les numéros des parcelles du lotissement étant désormais connues et à la demande du cadastre il faut entériner ce choix par une délibération.

La délibération pour nommer les rues comme décidé lors du conseil du 08/04 est approuvée à 13 voix pour et 1 abstention.

3.2. Demande de JurisNotaire pour modification délibération droit de préemption parcelles A4-102-104 :

Les courriers, contradictoires, de l'étude JurisNotaires ont été transmis aux conseillers. Ainsi leur premier courrier informant la commune qu'elle était en droit de préempter n'était pas juste..... Mme le maire demande à l'assemblée de revenir sur la délibération prise le 11 mars et de décider s'il convient de préempter ou pas sur les parcelles AN4 et AN102 d'une surface de 83.52 m² pour un montant de 750€.

Suite aux échanges avec M Benoit-Gonin on l'avait invité à se rapprocher du notaire.

Le conseil décide à 14 voix pour de ne pas préempter sur ces deux parcelles et d'annuler la précédente délibération.

3.3. Ventes parcelles à SCI le belvédère (AD798) et M Vuillemot (AD797) :

Arrivée de M Vuillemot

Mme le maire expose qu'un bornage de petites parcelles situées rue du stade devant les maisons de la SCI le belvédère et de M Vuillemot a été fait en avril 2020 suite aux engagements de ces propriétaires de les acquérir au prix de 15€ le m², frais notariés à la charge des acquéreurs. Afin de solder ce dossier et de permettre ces ventes il convient de prendre une délibération pour vendre la parcelle A798 de 64m² à la SCI au prix de 960€ et la parcelle A799 de 74m² à M Vuillemot au prix de 1110€.

M Vuillemot ne participe pas au vote

Le conseil valide ces ventes à 14 voix pour.

3.4. Impasse croix d'Avin délaissé de voirie et vente/achat de parcelles pour optimisation/régularisation emprise voirie avec les riverains :

Afin d'optimiser le positionnement de la voirie sur l'impasse croix d'Avin et surtout pour régulariser la situation d'emprise actuelle, un dossier d'échange/achat/vente de parcelles avec les riverains avait été initié fin 2019. Les promesses d'achat ou de vente ont bien été signées par les riverains et le géomètre nous ayant recontacté en mai 2021 pour savoir s'il devait continuer ce dossier il lui a été demandé de procéder au bornage.

Me Clocavet précise que ce dossier avait également été initié en raison de la présence des réseaux publics qu'il convenait de sortir des parcelles privées.

Ainsi il conviendrait dans un premier temps de délibérer pour prononcer un délaissé de voirie pour les parcelles ayant été cadastrées AD812 (provenant du chemin des tilleuls) et AD813 (provenant de l'impasse croix d'avin).

Le conseil valide les délaissés de voirie à 15 voix pour.

La commune vendrait :

La parcelle AD812 92m² à M Vandelle

La parcelle AD813 6m² à M et Mme Pacaud

La commune achèterait :

La parcelle AD804 de 74m² à M Vandelle

La parcelle AD806 de 12m² à M et Mme Pacaud

La parcelle AD810 de 19m² à M Camelin

La parcelle AD808 de 46m² à l'indivision Bonzi/Pratini

Ces achats et ventes sont prévues à l'euro symbolique, frais de bornage et notariés à la charge de la commune.

Le conseil valide les achats et ventes de parcelles présentées à 15 voix pour.

Mme Closcavet précise que dans ce dossier il avait été prévu également un achat de parcelle à un riverain pour sécuriser le carrefour. M Bailly expose que la sécurité n'étant pas compromise il n'y a pas eu pour l'instant de suite.

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES ;

4.1. Plan d'Aménagement et de Développement Durable ;

La TEC doit délibérer sur la mise au débat de la nouvelle version du PADD et nous informe que les communes devront également le faire avant fin août.

M Vuillemot quitte la séance.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Subvention aux communes de la Roya ;

Lors du dernier conseil il avait été prévu de discuter de ce point.

Après débats, le conseil est favorable, par solidarité entre communes, de verser une aide de 500€ aux communes de la Roya. Cette aide pourrait être versée par le biais de l'association des maires de ce département.

Le conseil valide une subvention de 500€ aux communes sinistrées de la Roya à 14 voix pour.

5.2. Proposition de la COFOR pour délibération contre le contrat ONF/ETAT 2021-2025 ;

La COFOR (communes forestières), nous a fait part des annonces faites le 10 juin 2021 par les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et des Relations avec les collectivités territoriales qui veulent, comme en 2015, augmenter la contribution des Communes forestières de près de 30 millions d'euros au budget de l'ONF et y supprimer 500 emplois. Ils précisent que ces décisions ont été prises dans le contexte du réchauffement climatique où nous devons plus que jamais garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. La COFOR demande aux communes de prendre une motion pour le retrait de ces mesures.

Le conseil est favorable à voter une motion pour le retrait de ces mesures à 14 voix pour.

Mme Closcavet demande si Mme Thibert de la TEC pourrait venir présenter le règlement et le zonage du PLUi au conseil comme elle le propose dans le mail qui a été transmis aux conseillers avec la convocation à ce conseil. Nous allons voir s'il est possible d'organiser une réunion en septembre.

14 JUILLET – Feux d'artifice –

Face aux annonces de reprise de l'épidémie, les feux d'artifice et le bal, le défilé et le vin d'honneur sont annulés. Seule la crémonie du 14/07 est maintenue. On doit rester méfiants.

Mme Baudier expose qu'il y a recrudescence des cas graves admis en réanimation, que le variant delta est bien présent dans notre région et que l'on est passé au-dessus de la moyenne nationale. Les feux de Lons et de Dijon ont également été annulés.

Pour l'instant il n'y a pas de nouvelles informations pouvant concerner les marchés nocturnes et les concerts.

M Ridet demande si, en cas d'amélioration de la situation, on pourrait envisager de faire les feux d'artifice par exemple au 15/08 ? Pourquoi pas, à voir en fonction...

Journée vaccinale 15/07 9h – 15h

La réglementation permettant désormais à tout le monde de se faire vacciner pour la 1^{ère} ou la 2^{nde} injection dans n'importe quel centre de vaccination on risque d'avoir plus de monde à cette journée, ainsi il y aura cette fois 2 médecins et plus de bénévoles.

Mme le Maire lève la séance à 19h50

Prochain conseil prévu le 09 septembre

Mme le Maire

Le secrétaire